



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 juin 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

#### **24, rue du Boisé (lot 6 245 605)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

1. Une aire de stationnement hors rue et une allée d'accès dont la superficie serait de 103 m<sup>2</sup> au lieu d'un maximum de 75 m<sup>2</sup>, tel qu'exigé à l'article 4.3.5.4.6 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/C-7;
2. Une allée d'accès dont la largeur serait de 6,31 m au lieu de 5,50 m, tel qu'exigé à l'article 4.3.5.4.6 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/C-7.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 mai 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)